



Internationaux de France Laser Laser Standard, Laser Radial Féminin et Laser 4.7 Grade 4

Championnat de France FFV Laser Radial Masculin Grade 3

Coupe de France Master 2020 Du 27 au 30 Aout 2020 Club Voile Hourtin Médoc

AVIS DE COURSE

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV2017- 2020),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 Le règlement du classement national 2020 des coureurs AFL.
- 1.5 L'annexe T (conciliation) s'appliquera

2. Publicité[DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. Admissibilité et inscription

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes **Laser Standard, Laser Radial et Laser 4.7** à jour de leur cotisation auprès de la classe Laser internationale (AFL ou un district étranger).
- 3.2. La règle de classe Laser 7(a) est restreinte à une personne à bord pendant la régata. Cette personne sera indiquée sur le bulletin d'inscription.
- 3.3 La Coupe de France Master est ouverte aux régatiers ayant 35 ans et plus en 2020 et comprend les catégories suivants : Apprenti Master, Master, Grand Master, Grand Grand Master et Legend. Elle est dotée d'un trophée perpétuel pour le premier radial et premier standard plus 1 magnum pour les 3 premiers de chaque catégorie.
- 3.4 Les préinscriptions se feront uniquement en ligne sur le lien AFL :
<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=222>

3.5 Les inscriptions définitives seront enregistrées le premier jour de la régata avant **12h00**.

- Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- l'attestation d'appartenance à la classe Laser et pour l'AFL attestation disponible en ligne. Cotisation à prendre si non adhérent sur le site de l'AFL : <http://francelaser.org/Nouveau/Bulletin/adhesion.php>.

3.6 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Une attestation d'appartenance à la classe Laser pour 2020

3 Droits à payer

- **Les droits requis sont fixés à 85€. Si la préinscription est enregistrée avant le 18 Aout 2020, le montant sera ramené à 70€.**
 - Le règlement en ligne se fera à l'adresse suivante : [https:// club-voile-hourtin.fr/idf-2020/](https://club-voile-hourtin.fr/idf-2020/).

4 Groupes de qualification

La régata pourra se dérouler en groupes, en fonction du nombre d'inscriptions confirmées. Dans ce cas, possibilité de qualifications pour les séries finales. Les modalités seront définies dans les Instructions de Course.

L'Organisation pourra fournir à chaque participant lors de la confirmation des inscriptions ou lors du premier émargement un intercalaire plastique de couleur et deux élastiques qui devra être apposé à l'endroit indiqué.

5 Programme

- Mercredi 26 Aout 14h00 à 18h00: confirmation d'inscription et jauge.
- Jeudi 27 Aout 9h00 à 12 h00 : confirmation d'inscription.
14h30: Premier signal d'avertissement, courses. Snacking au retour des courses à terre.
- Vendredi 28 Aout 13h00 : Premier signal d'attention, courses.
- Samedi 29 Aout 9h30 : Assemblée générale de l'AFL au CVHM sous le chapiteau.
13h00 : Premier signal d'avertissement, courses. Snacking au retour des courses à terre.
- Dimanche 30 Aout 12h00: Premier signal d'avertissement, courses
Dernier signal d'avertissement à 16H30
Dès que possible: remise des prix avec tirage au sort des lots AFL.

Pour chaque série, il ne sera pas couru plus de 3 courses par jour. Un maximum de 8 courses au total sont prévues.

6 Jauge/ inspection

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de la classe LASER. Des contrôles pourront être effectués lors de la régata. Il est rappelé que les numéro de voile doivent être en conformité avec les règles de classe et doivent comporter au moins 6 chiffres, sauf bateau à 5 chiffres comme numéro de coque. Un contrôle des voiles sera effectué le mercredi 26 aout de 14 h 00 à 18 h 00 et le jeudi 27 aout de 9 h à 12h. Les lettres de nationalité ne sont pas obligatoires. Les numéros seront à 6 chiffres avec les 4 derniers chiffres d'une couleur distincte (exemple : noire) des deux premiers (exemple : rouge).

7 Instructions de Course

Les Instructions de Course seront affichées au panneau officiel
Elles seront disponibles lors de la confirmation de l'inscription les 26 et 27 août 2020, et si possible, mises en ligne sur le site du CVHM dès le 18 Aout 2020..

8 Les parcours

Les parcours seront de type construits.

9 Classements

9.5 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

9.6 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10 Communication radio (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11 Prix

11.5 Des prix seront distribués comme suit : pour chaque classe, les podiums scratch et féminin.

11.6 Pour le Championnat de France Radial Masculin : Le classement sera fait par extraction du classement général sans recalcul de point. Les trois premiers recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.

12 Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, il concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13 Informations complémentaires

Pour ce qui concerne les hébergements, contacter l'Office du Tourisme de Hourtin à partir du 3 avril au 05 56 03 21 01 où bien rendez-vous sur le site <https://www.medoc-atlantique.com/>

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Par email à cvhm.com@gmail.com

Par téléphone : Evelyne BRU au 06 87 12 12 83

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017 – 2020 Applying to foreign competitors

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*)

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5 (*)

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris